

**DECISION SUR LA PROPOSITION DU GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DE GUINEE EQUATORIALE D'ABRITER L'OBSERVATOIRE  
AFRICAIN POUR LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION  
Doc. Assembly/AU/8 (XII) Add.5**

**La Conférence:**

1. **PREND NOTE** de la proposition du Gouvernement de la Guinée équatoriale d'abriter l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation ;
2. **RAPPELLE** la décision [Assembly/AU/Dec.161 (VIII)] de la Conférence de l'UA proclamant l'année 2007, Année du lancement des campagnes pour le renforcement des capacités des collectifs de défense et de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique ;
3. **RECONNAIT** que les Etats membres et les CER, en tant que principales parties prenantes, doivent être à l'avant-garde de l'intégration du Plan d'action consolidé sur la science et la technologie en Afrique (PAC) et promouvoir la mise en œuvre du Plan à travers ses projets phares ;
4. **RECONNAIT EGALEMENT** la nécessité de mettre en place un Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que son rôle dans la promotion de la science et de la technologie pour le développement durable du continent ;
5. **SE FELICITE** de l'engagement et la proposition du Gouvernement de la République de Guinée équatoriale d'abriter l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action consolidé, tel qu'approuvé par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA à Addis-Abeba, en janvier 2007 ;
6. **SE FELICITE EGALEMENT** de l'offre de la Guinée équatoriale de fournir des locaux à usage de bureaux et d'apporter une contribution financière de 3.600.000 \$EU pour la mise en œuvre du projet d'Observatoire africain sous la supervision et la gestion de la Commission de l'Union africaine;
7. **INVITE** les Etats membres, les Communautés économiques régionales (CER), l'UNESCO, l'Union européenne (UE), les organisations non gouvernementales et les partenaires, à soutenir cette initiative africaine, notamment au plan financier, en vue de garantir sa viabilité ;
8. **DEMANDE** à la Commission œuvrant en étroite collaboration avec le Gouvernement de la Guinée équatoriale, les institutions des Nations Unies et les principales parties prenantes, de superviser et de gérer la mise en place de l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation en Guinée équatoriale.

2007

# Decision on the Proposal by the Government of the Republic of Equatorial Guinea to Host the African Observatory Of Science, Technology and Innovation Doc.

## Assembly/Au/8(Xii) Add.5 The Assembly

The Assembly

The Assembly

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1099>

*Downloaded from African Union Common Repository*